



Dépôt de plainte pour abus de faiblesse sur une personne âgée

Par Lou88

Bonjour,

Une plainte a été déposée contre ma mère pour abus de faiblesse sur une personne âgée et vol de 10 000 euros, dont voici les faits :

De 2009 à 2013, ma mère rendait des services plusieurs fois par semaine à son voisin âgé de 90 ans (faire des courses, apporter du pain quand il en manque, préparer des repas, remplacer une ampoule, appeler les urgences quand il se blesse...). Tout cela en tout bien tout honneur et sans contrat.

En échange de ces services, il lui donnait 30 euros par semaine pour qu'elle puisse faire ses courses, ou 150 euros à la fin du mois, l'invitait à déjeuner au restaurant le week end...

Je précise que jusqu'en avril 2013, cet homme n'était pas sous tutelle et avait toutes ses capacités physiques et intellectuelles (il conduisait et faisait du sport).

En AVRIL 2013, le fils a commencé à suspecter ma mère de profiter de lui et a mis son père sous tutelle, car il était au début de la maladie d'Alzheimer. Ma mère n'a été mise au courant de la tutelle et de la maladie qu'en DECEMBRE 2013 par le fils qui l'a menacé de "l'envoyer en prison". Il a même installé une caméra de surveillance dans le bureau de son père. Après cela, ma mère a arrêté de rendre service à son voisin par crainte des représailles, bien qu'elle n'ait rien à se reprocher.

Le fils a déposé une plainte pour vol de 10 000 euros et accuse ma mère.

En septembre dernier, elle est convoquée au commissariat qui lui montre des vidéos où on la voit chercher des papiers ou prendre de l'argent dans le bureau. Ma mère a confirmé que c'était bien elle, mais qu'elle ne volait rien, elle faisait cela uniquement après que la personne lui ait donné l'autorisation de rentrer dans son bureau pour prendre l'argent des courses.

Je précise qu'elle n'a jamais eu accès aux comptes de la personne à qui elle rendait service, il n'a jamais signé un chèque à son nom, retirer de l'argent avec sa carte, aucun mandat, aucun virement, aucun prêt d'argent, ou mention sur le testament.

Comment aurait-elle pu voler 10 000 euros alors que le fils gérait les comptes de son père et lui autorisait un retrait de 200 euros par semaine ?

Ma mère s'est rapprochée d'un avocat, mais depuis 5 mois le dossier n'est toujours pas chez le Procureur. Pensez-vous que les vidéos soient des pièces suffisantes pour la faire condamner ?

Merci pour vos réponses,
Cordialement.